

LA LETTRE D'A.R.G.O.S.

Convention des Gaullistes Sociaux pour la Ve République

Novembre - Décembre 2010 : n° 64

Editorial

Les enjeux

Est-il trop tôt pour parler des grands enjeux des élections nationales de 2012 ? Nous ne le pensons pas, même si nous le regrettons, car nous considérons toujours que le temps d'un quinquennat est trop court pour régler les problèmes de fond du pays. Mais c'est un fait que le grand débat national est ouvert : nous avons le devoir d'y faire entendre notre voix.

Le premier enjeu de ces élections va être le sort de nos institutions, clé de voûte de la Ve République. Il faut absolument les défendre, et les sauver, dans l'intérêt supérieur de la nation.

Certes, ces institutions ont été mutilées par l'instauration du quinquennat, dévoyées par plusieurs cohabitations, ébranlées par les réformes de 2008 dont certaines nous ont paru peu opportunes. Elles sont, actuellement, appliquées par le président de la République dans des conditions de concentration personnelle du pouvoir qui nous semblent excessives et dangereuses pour lui-même. Mais l'essentiel de ce qu'avait recherché le général de Gaulle demeure et doit être à tout prix préservé, c'est-à-dire l'élection du Président au suffrage universel, la primauté de l'Exécutif et l'expression directe de la volonté populaire grâce à un scrutin majoritaire, seul capable d'assurer la mise en œuvre de la politique choisie par les électeurs et de permettre au pays d'être sérieusement gouverné.

Or, il est clair que toutes les oppositions chercheront à briser ce système pour revenir, avec l'introduction d'une représentation proportionnelle apparemment plus équitable, au régime des conciliabules entre partis, des coalitions incertaines et fragiles, bref des Républiques de jadis

qui avaient conduit la France, avant 1958, au désastre et à la ruine. Nous devons donc nous opposer avec vigueur à ces comportements irresponsables. Nous n'accepterons pas davantage le compromis bâtard présenté sous le nom de «Ve République-bis», qui aboutirait à une totale confusion des pouvoirs.

Mais c'est aussi une certaine idée de la France qui va se jouer en 2012.

Les Français vont-ils accepter que se poursuive un fédéralisme rampant dans la construction européenne malgré l'échec cinglant de la consultation populaire de 2005 et la prudence du traité de Lisbonne ? Vont-ils accepter les «avancées» hypocrites qui, sous couvert de gouvernance économique ou de régulation financière, mettent actuellement en place de nouvelles structures technocratiques sans consultation des citoyens ?

Vont-ils accepter que des membres de la Commission européenne se permettent avec une telle arrogance, d'insulter la France ?

Vont-ils accepter que le Parlement européen, dont la représentativité est si faible, sorte aussi souvent de son rôle pour attiser toutes les démagogies ? En fait, la construction européenne se trouve aujourd'hui dans l'impasse : il reviendra au peuple, dans deux ans, de dire s'il souhaite la réorienter dans un sens raisonnable ou s'il accepte qu'elle se dilue dans une perpétuelle fuite en avant jusqu'à un échec final.

Comment parvenir à gagner ces deux combats fondamentaux ? Il nous reste peu de mois pour le déterminer.

Jean CHARBONNEL
Ancien ministre

“ *La France, c'est
tous les Français.*

*Ce n'est pas la gauche,
la France.*

*Ce n'est pas la droite,
la France.* ”

Charles de Gaulle
16 décembre 1965

NOTRE MEMOIRE

Notre Mémoire

Dans sa conférence de presse du 27 novembre 1967, le général de Gaulle s'exprima longuement sur la situation du Québec à laquelle il avait imprimé un tournant capital avec son discours de Montréal le 24 juillet. A un moment où certains doutent de la position que doit prendre la France sur ce problème, De Gaulle en rappelle, avec beaucoup de clarté, les données, telles qu'elles lui apparaissaient alors.

«Eh bien ! par ce qu'il faut bien appeler un miracle de vitalité, d'énergie et de fidélité, le fait est qu'une nation française – morceau de notre peuple – se manifeste aujourd'hui au Canada et prétend être reconnue et traitée comme telle. Les 60000 Français laissés là-bas, jadis, sont devenus plus de 6 millions et ils demeurent plus français que jamais. Au Québec même, ils sont 4 millions 1/2, c'est-à-dire l'immense majorité de la population de cette vaste province. Pendant des générations, ces paysans d'origine, petites gens cultivant les terres, se sont magnifiquement multipliés pour tenir tête au flot montant des envahisseurs. Au prix d'efforts inouïs, autour de leurs pauvres prêtres, avec pour devise «Je me souviens», ils se sont acharnés et ils ont réussi à garder leur langue, leurs traditions, leur religion, leurs solidarités, françaises. Mais voici qu'ils ne s'en tiennent plus à cette défensive passive et qu'ils prétendent, comme tout autre peuple, devenir maître de leur destin. D'autant plus ardemment, maintenant, qu'ils se sentent subordonnés aux autres, non plus seulement politiquement, mais aussi économiquement [...]

Tout cela fait que le mouvement d'affranchissement, qui a saisi le peuple français d'outre-Atlantique, est tout à fait compréhensible et qu'aussi rien n'est plus naturel que l'impulsion qui le porte en même temps à se tourner vers la France. Au cours de ces dernières années, il s'est formé, au Québec, un puissant courant politique, varié sans doute dans ses expressions, mais unanime quant à la volonté des Français de prendre en mains leurs affaires. Le fait est là et, bien entendu, ils considèrent la mère patrie non plus

seulement comme un souvenir très cher, mais comme la nation dont le sang, le cœur, l'esprit sont les mêmes que les leurs et dont la puissance nouvelle est particulièrement apte à concourir à leurs progrès, alors qu'inversement leur réussite apporterait à la France pour son progrès, son rayonnement, son influence, un appui considérable. Ainsi, en particulier, le fait que la langue française perdra ou gagnera la bataille au Canada, pèsera lourd dans la lutte qui est menée pour elle, d'un bout à l'autre du monde».

In memoriam *Jean-Marcel Jeanneney*

La mort de Jean-Marcel Jeanneney nous a attristés.

Il n'est pas nécessaire de rappeler sa brillante carrière d'économiste et d'homme politique, témoin de la greffe de ce qu'il y eut de meilleur dans le radicalisme sur l'arbre gaulliste. Il géra avec talent les ministères de l'Industrie et des Affaires sociales et ne connut d'échec que dans la mise en forme du projet de référendum sur les régions et le Sénat que le Général lui avait demandé de préparer.

Jean-Marcel Jeanneney nous laisse un exemple, rare, d'imagination, de compétence et de fidélité, sans oublier les qualités humaines qui le firent aimer de tous ceux qui le connurent.

CHRONIQUE

Chronique

Economie : retrouver les principes du gaullisme

1958 n'a pas seulement été un tournant politique et institutionnel. Le retour du général de Gaulle a permis des avancées considérables sur le plan économique. Ce succès, aujourd'hui incontesté, n'est pas dû au hasard. Contrairement à une légende largement répandue («l'intendance suivra !»), le chef de l'Etat et ses premiers ministres successifs ne se sont pas désintéressés des questions économiques et se sont au contraire personnellement impliqués dans ces dossiers. Ils l'ont fait avec beaucoup de pragmatisme, mais aussi en suivant un certain nombre de principes constitutifs de ce qu'il faut bien appeler le gaullisme économique. Cette chronique entend dégager ces principes et vérifier leur validité dans le monde contemporain, non pas pour les plaquer, au risque de l'anachronisme, à une situation qui a considérablement varié depuis les années 1960, mais pour essayer d'en tirer quelques enseignements et, pourquoi pas, quelques règles de conduite.

Quels sont ces principes ? Ils sont au nombre de trois.

Il s'agit d'abord d'une exigence d'équilibre et de rigueur financière qui va s'imposer immédiatement. Lorsque le général de Gaulle revient au pouvoir en 1958, la situation est, sur ce plan, catastrophique : le déficit budgétaire est considérable, les prix ont fortement augmenté, la valeur de la monnaie se dégrade. En moins d'un an, les comptes publics sont restaurés, l'inflation contenue, le franc stabilisé. Ce retournement a surpris les contemporains au point d'être parfois qualifié «miracle». Il relève en réalité de solutions très classiques, élaborées à l'automne 1958 par Jacques Rueff, en lien étroit avec l'équipe économique de Matignon : hausse des impôts, baisse des dépenses et dévaluation. Il prélude à dix ans de gestion serrée, au cours desquelles le respect des

grands équilibres devient un objectif prioritaire : le gouvernement n'hésite pas à prendre des mesures drastiques en 1963, dans le cadre du «plan de stabilisation» tandis que les budgets de 1964, 1965 et 1966 sont votés et exécutés en excédent. Il ne s'agit pas ici de choix conjoncturels mais bien d'un des principes identitaires du gaullisme. Rien n'illustre mieux ce caractère fondamental que la dernière grande décision économique du général de Gaulle, qui est le refus de la dévaluation à l'automne 1968.

Comment expliquer ce qu'une analyse sans doute trop rapide pourrait qualifier de rigidité ? Par des arguments économiques, tout d'abord, les vertus de la stabilité n'étant plus à démontrer. Mais aussi par des considérations plus politiques qui touchent à l'essentiel : la position de la France dans le monde. La mauvaise gestion affaiblit la nation et la place dans une situation de dépendance. Elle vient limiter son influence internationale et sa capacité à agir. C'est ce qui se produit d'ailleurs dans les derniers jours de la Quatrième République où l'Etat, en quasi cessation de paiement, doit sans cesse solliciter des crédits étrangers, notamment américains.

Un parallèle peut être fait avec la crise actuelle des finances publiques. A condition toutefois de bien mesurer la nature de cette crise, qui, en réalité, est double. On assiste d'abord, depuis 2008, à une forte dégradation des comptes publics, qui a fait passer le déficit à un niveau proche de 8 %. Une relance est probablement nécessaire sur le court terme pour atténuer les effets de crise et stimuler ce qui reste de croissance. C'est d'ailleurs le choix qu'ont fait nos principaux partenaires. Mais on connaît également un déficit structurel, beaucoup plus grave, qui, depuis 30 ans, a considérablement dégradé l'état des finances publiques. Le dernier budget en équilibre a été présenté par

Raymond Barre en 1980. Depuis, on s'est durablement installé dans un déficit de l'ordre de 3 % par an. La dette, qui était presque nulle en 1980 atteint aujourd'hui la somme de 1591 milliards d'euros, soit 83 % du PIB. Cette accoutumance aux déficits a touché tous les gouvernements, y compris ceux de droite. Mais quelques responsabilités particulières peuvent tout de même être dégagées. C'est le cas par exemple entre 1998 et 2001 : la France a alors bénéficié, comme les autres pays occidentaux, d'une croissance plus forte – autour de 3 % par an – en raison de la bulle interne ; mais elle n'en a pas profité pour diminuer de façon substantielle son déficit. On assista même à des épisodes surréalistes : quand, en 2000, des plus-values fiscales furent constatées, on préféra évoquer l'existence d'une «cagnotte» à consommer de suite, plutôt que de réduire le déficit.

Cette dégradation n'est pas sans conséquences. La France se retrouve aujourd'hui dans une situation qui n'est pas sans évoquer 1957, et est extrêmement dépendante de ses créanciers extérieurs. De la même manière, l'influence de la France en Europe serait sans doute plus forte si elle avait des finances saines. On peut émettre beaucoup de critiques à l'égard de l'euro et du pacte de stabilité et nombre d'entre nous ont d'ailleurs voté «non» au Traité de Maastricht. Mais dès lors que des engagements internationaux ont été pris, la meilleure manière de faire est encore de les respecter et d'acquiescer ainsi la crédibilité qui permettra d'obtenir par la suite des avancées, par exemple sur la gouvernance économique de l'Europe. Là encore, l'exemple de 1958 est parlant. Le général de Gaulle n'était sans doute pas un des plus chauds partisans du traité de Rome, mais c'est lui qui, par la restauration des finances publiques, a permis qu'il soit mis en application.

Le deuxième enseignement de la période gaullienne est qu'il ne faut pas opposer le libéral et le social. Les gouvernements d'alors ont su conjuguer les deux notions dans un ensemble qui était d'ailleurs différent du social-libéralisme actuel. Des réformes d'inspiration libérale, il y en a eu beaucoup durant la période gaullienne : l'abaissement des droits de douane, la création de l'impôt sur le revenu, l'allègement de la réglementation sur les changes ou sur les prix, la suppression de marchés réglementés ou de professions protégées, l'ouverture du marché financier par les ordonnances Debré-Haberer. L'exercice a même été théorisé

au sein d'une commission présidée par Jacques Rueff et Louis Armand en 1960, dont l'objectif était d'analyser «les obstacles à l'expansion de l'économie» et qui n'est pas sans rappeler la commission Attali de 2007. Il s'agissait de rendre l'économie plus fluide et plus réactive en luttant contre un certain nombre de positions acquises ou de rentes de situation.

Dans le même temps, les acquis sociaux de la Libération sont confortés, 1958 se situant sur ce point comme sur beaucoup d'autres dans la continuité de 1945. Pour autant, cette ambition sociale n'est pas synonyme d'immobilisme : pour assurer un haut niveau de protection, les pouvoirs publics doivent sans cesse adapter leurs instruments d'intervention à des situations nouvelles. Cette exigence de mutabilité, qui est toujours actuelle et dont on trouve des échos dans la réforme en cours des retraites, va constamment inspirer les gouvernements du général de Gaulle. En décembre 1959, est ainsi institué, pour la première fois, un régime cohérent d'indemnisation du chômage. De la même manière, en août 1967, pour répondre à une poussée structurelle des dépenses sociales, notamment de santé, le gouvernement réforme par ordonnance l'organisation de la Sécurité sociale. Mais la marque constitutive du gaullisme social est peut-être ailleurs. Elle est dans l'attention qui est portée à la juste rémunération du travail. Non seulement le pouvoir d'achat des salariés augmente fortement durant la période gaullienne mais, dans la répartition de la valeur, la part du travail est alors beaucoup plus élevée qu'elle ne le sera par la suite, en particulier depuis les années 1980. Cette attention a été théorisée sous le terme typiquement gaullien de «participation» et a inspiré plusieurs textes, en particulier l'ordonnance du 17 août 1967. Puis, le sujet a quitté le débat public et a même pu paraître un temps un peu suranné... avant de faire un retour fracassant dans l'actualité lorsque la crise de 2008 a mis en lumière tous les débordements de l'économie financière. Un débat sur la répartition de la valeur ajoutée a alors été lancé et l'idée d'une répartition en trois tiers (un tiers pour le travail, un tiers pour le capital, un tiers pour l'investissement) a été évoquée par le président de la République. Des mesures significatives sont donc souhaitables... et attendues.

Politique économique libérale donc, mais à condition de préciser le contenu de ce libéralisme : acceptation sans ambiguïté de l'économie de marché, mais aussi pragmatisme, ambition sociale et,

surtout, dernière caractéristique du gaullisme et sans doute la plus importante, rôle actif de l'Etat. L'Etat est en effet un acteur central de l'économie. Il intervient à court terme pour réguler la conjoncture et optimiser le rythme de la croissance. Mais il a surtout une action de long terme : définition des projets prioritaires, lancement de programmes de recherches ou d'investissement, mobilisation de l'épargne publique ou privée. Sans ce volontarisme, il n'y aurait aujourd'hui ni Airbus ni le parc électro-nucléaire, tandis que les premiers essais de train à grande vitesse datent de 1976. Cette politique d'orientation a un instrument privilégié, le Plan, qui culmine avec la préparation du 6e Plan en 1965, auquel est d'ailleurs associé l'ensemble des forces sociales, y compris la Cgt.

Aussi, ce libéralisme d'Etat se distingue-t-il nettement des politiques de dérégulation théorisées dans les années 1970 et mises en pratique, d'abord en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis à partir des années 1980. Ces politiques qui postulent l'inefficacité des politiques publiques et croient de façon religieuse dans les vertus auto-

régulatrices du marché sont aux antipodes de la pratique gaullienne. Poussées à leur terme, notamment en matière financière, elles ont eu des effets plus que contestables, comme l'a démontré la crise récente. Aussi, assiste-t-on aujourd'hui à une réhabilitation de l'action publique et il semble loin le temps où un Premier ministre pourtant socialiste pouvait affirmer que «ce n'est pas par la loi qu'on va réguler l'économie». Des signes de ce retour en grâce d'un Etat régulateur et prospectif existent : le grand emprunt, le projet d'équipement de la région parisienne ou, sur la scène internationale, l'accent mis sur la lutte contre les paradis fiscaux. Il faut sans doute aller plus loin. Certes, il ne s'agit pas de restaurer le Plan sur le modèle de 1965, les réponses européennes sont désormais européennes voire mondiales et passent, par exemple, par une harmonisation de la fiscalité directe au niveau européen. Ce serait retrouver, à travers la transformation nécessaire des instruments, un peu des principes d'une politique gaullienne.

Frédéric TRISTRAM

DIALOGUES

Dialogues

1 *La liberté de la presse a-t-elle été violée dans l'affaire qui a opposé le journal «Le Monde» à la présidence de la République ?*

La Lettre d'Argos : L'enquête judiciaire qui a été demandée le dira : nous ne saurions préjuger de ses résultats. Mais ce que nous pouvons affirmer, dès maintenant, c'est que nous sommes stupéfaits de certains silences manifestés dans cette affaire.

Nous n'arrivons pas à comprendre, en effet, pourquoi si peu d'acteurs ou d'observateurs de la vie politique ont mis en cause le caractère délicat des «fuites» pratiquées par certains pour rendre publics des documents administratifs ou judiciaires protégés par le secret de l'instruction, dont la confidentialité est imposée par la loi. La «protection des sources» (confirmée par la loi de 2010 qu'a votée l'actuelle majorité) doit-elle aller jusqu'à couvrir de tels agissements ? *Le Monde*, dont la propension à la vertu est bien connue,

accepte-t-il, souhaite-t-il utiliser n'importe quels moyens, fussent-ils illégaux, pour faire aboutir ses «investigations» ?

Nous aimerions être fixés sur ce point. Il y va de la morale politique, rebelle par principe au mensonge et à l'hypocrisie. Il y va aussi du fonctionnement de nos institutions, que fragilise en permanence l'usage de procédés proprement scandaleux.

Qui aura l'honnêteté de répondre à nos questions ?

2 *Quelle est votre opinion sur ce qu'il est convenu d'appeler l'affaire Bettencourt ?*

La Lettre d'Argos : Nous pensons, d'abord, avec tristesse, à la mémoire d'André Bettencourt qui n'avait pas mérité que les problèmes internes de sa famille soient jetés en pâture, pour des motifs politiques, à l'opinion publique. Nous n'oublions pas, pour notre part, les qualités personnelles de

l'homme ni la fidélité de son engagement au service de la Ve République et de la nation.

Sur le fond, il ne nous est évidemment pas possible de porter un jugement définitif sur une affaire qui, au gré des enquêtes et des témoignages recueillis parfois dans des conditions douteuses, s'avère de plus en plus complexe. Nous formulerons toutefois un vœu : c'est que les hommes politiques, quelle que soit leur intégrité personnelle, mesurent exactement les conséquences de leurs choix. Il est fâcheux que M. Wœrth n'ait pas compris à temps qu'une fonction ministérielle importante et une responsabilité de trésorier d'un parti étaient incompatibles.

De telles confusions ne sont pas bonnes pour la République. Il convient donc, au plus haut degré, de revenir aux sévères comportements du temps du général de Gaulle où les impératifs de l'Etat et les commodités partisans étaient rigoureusement séparés. Le service de la nation ne saurait tolérer les conflits d'intérêt au sein des pouvoirs publics.

3 *Que pensez-vous de la politique gouvernementale à l'égard des «Roms» et des gens du voyage ?*

La Lettre d'Argos : Nous ne reviendrons pas sur les raisons du raidissement gouvernemental à cet égard, dont le prétexte fut le comportement agressif de quelques individus au cours de l'été. Tout a déjà été dit sur le pari dangereux que faisait le gouvernement en resserrant ainsi son dispositif sécuritaire. Nous n'ajouterons que deux remarques.

La première est qu'il n'est jamais agréable de devoir se résoudre à des mesures d'expulsion, même si elles ont été appliquées dans l'ensemble avec humanité. La vision d'enfants ou de personnes âgées compris dans ces «fournées» ne peut pas ne pas nous toucher. L'incapacité des autorités européennes à apporter à temps des éléments de solution, la carence et la mauvaise foi des Roumains doivent être cependant rappelées : il est trop facile d'accabler le gouvernement français de reproches à ce sujet, alors que le problème posé risque de ne trouver de solution qu'à très long terme.

Mais nous noterons aussi, avec indignation, l'hystérie anti française qui s'est développée à

cet égard, depuis quelques semaines, dans le petit monde européen. Les diktats du Parlement, les «leçons» insultantes de la commissaire Reding nous ont paru intolérables. Le président de la République et le secrétaire d'Etat aux Affaires européennes ont apporté les réponses qui convenaient.

Mais que les augures de Bruxelles se méfient ! la patience des Français a des limites, et l'outrecuidance des technocrates, si elle persistait, pourrait bien provoquer une grave crise politique.

4 *Estimez-vous équitable la position du gouvernement sur le problème des retraites ?*

La Lettre d'Argos : Dans l'ensemble oui, même si l'on peut toujours discuter, dans l'avenir, de possibles améliorations. Nos remarques s'attacheront plutôt à l'aspect proprement politique de la crise.

Pendant sa phase parlementaire, la tactique d'obstruction des parlementaires socialistes nous a paru plus que contestable : nous la considérons comme une atteinte à la dignité des Assemblées, donc à l'expression de la volonté populaire.

Quant aux manifestations de rues multipliées, à l'initiative des syndicats, pour faire pression sur le pouvoir, elles nous semblent aussi avoir été un déni de démocratie. L'exercice, constitutionnel, du droit de grève ne saurait conduire à la formation d'une «loi de la rue» qui se substituerait à la légalité républicaine. La France n'est mûre pour aucune dictature, quelle qu'elle soit.

Enfin, M. de Villepin a rendu un très mauvais service à la majorité dont il se réclame en principe, en renonçant en 2006 au Cpe après l'avoir fait voter par le Parlement, créant ainsi un précédent dont les émeutiers d'Octobre 2010 n'ont cessé de se prévaloir. C'est pour nous une raison supplémentaire pour refuser d'accorder le moindre crédit à une tentative surtout vindicative et totalement désordonnée.

« L'étendard de l'idéologie ne couvre en réalité que des ambitions ».

Général de Gaulle, 23 juillet 1963

Directeur de la publication :
Jean CHARBONNEL

Abonnement annuel :

Chèques à l'ordre de la Convention des gaullistes sociaux
5 numéros par an : 30 €
Abonnement de soutien : à partir de 80 €

Rédaction :

14, rue Dupont des Loges - 75007 PARIS

Imprimerie :

Imprimerie Prouteau
B.P. 157 - 79303 Bressuire Cedex
Dépôt légal : Novembre - Décembre 2010, n° 6774